CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés
le 23 novembre 2013

MOTION

Barèmes pour les CAP des personnels des bibliothèques

Les représentants-e-s des personnels à la CAP des bibliothécaires assistants spécialisés réunis le 21 novembre 2013 réitèrent leur demande que soient mis en place, dans toutes les commissions administratives paritaires des personnels des bibliothèques, de véritables barèmes pour les actes collectifs de gestion des personnels, comme cela est d'usage dans la plupart des CAP nationales et académiques des corps de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

.

En effet, compte tenu du décalage souvent énorme entre le nombre d'ayants droit et celui des bénéficiaires effectifs, nous considérons qu'il est indispensable de disposer d'outils permettant de départager les ayants droit de la manière la plus objective et la plus transparente possible. Ces outils doivent donc comporter des éléments quantifiables, seules les données chiffrées étant objectivement comparables entre elles.

La mise en place de tels barèmes permettrait d'éviter notamment que les agents affectés dans les bibliothèques universitaires les plus importantes soient pénalisés par rapport à leurs collègues affectés dans de petits établissements. Actuellement les CAP nationales n'examinent, pour les tableaux d'avancement comme pour les listes d'aptitude, que les dossiers des agents classés en premier par leur établissement. Les représentants des personnels des différentes CAP dénoncent depuis des années ce système totalement injuste. La LRU n'a fait qu'accentuer cette sensation d'opacité quant à des critères trop souvent peu objectifs. Cette opacité est encore plus nette dans les grands établissements, telle la BnF, où les choix ne sont l'objet d'aucun débat ni d'aucune consultation avec les représentants des personnels.

C'est pourquoi nous réclamons la mise en place sans délai de barèmes pour les actes collectifs de gestion des personnels.

CAPN des BAS du 21 novembre 2013

Motion de soutien à nos collègues conservateurs pour la défense de la mobilité

Très attachés à la mobilité des personnels de bibliothèque, organisée dans un cadre paritaire, nous sommes opposés à toute régression dans ce domaine. C'est pourquoi nous soutenons et reprenons l'intégralité de la motion « défense de la mobilité » lue lors de la CAPN des conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques, le 14 novembre 2013, ci-jointe.